

PROVINCE DE QUÉBEC41^È LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 21 OCTOBRE 2015****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 21 octobre 2015*

Aujourd'hui, à seize heures cinq minutes, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 13 Loi donnant suite au discours sur le budget du 4 juin 2014 et à certaines autres mesures fiscales
- n^o 48 Loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- n^o 55 Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administratrice du Québec.